



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-053

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
19/06/2015

DATE D'AFFICHAGE :
19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 32

**OBJET : CLASSE D'ENVIRONNEMENT MER/VOILE – ANNEE 2014-2015 –
MODIFICATION DU TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché relatif aux classes d'environnement et notamment le lot 1 « Classe Mer/Voile »,

Vu les tarifs publics municipaux fixés pour l'année 2014-2015,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

Considérant la résiliation pour faute du marché signé avec l'Association La Garance, dans l'incapacité d'organiser dans les conditions et délais contractuels, le séjour de la classe d'environnement « Mer/Voile » de l'école élémentaire Louis Pergaud,

Considérant qu'un nouveau marché a été conclu avec le prestataire responsable du centre d'hébergement Le Foyer Laïque Keryado s'engageant à accueillir les enfants tel que prévu dans le projet pédagogique transmis à l'Inspection Académique,

Considérant que le coût du séjour par enfant proposé par Le Foyer Laïque Keryado est supérieur à celui de La Garance,

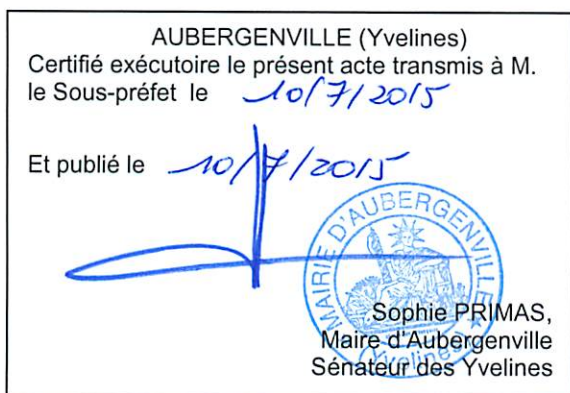
Considérant la volonté de la commune de maintenir le départ des élèves de l'école élémentaire Louis Pergaud en classe d'environnement sans augmenter la participation des familles,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Scolaires en date du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claudine ARNOUD, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Approuve** le maintien du montant de la participation demandée aux familles avant la résiliation pour faute du marché signé avec l'association La Garance,
- **Dit** que le taux de participation des familles sera par conséquent inférieur au tarif municipal fixé pour les classes d'environnement au titre de l'année 2014/2015.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2a - N°15-054
7-5 Subventions

AN 2015
15-054

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
19/06/2015

DATE D'AFFICHAGE :
19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 32

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE « AIDE AUX
ENFANTS PARALYSES » - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE
le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_054-DE

Vu le courrier du 14 octobre 2014 de la Directrice de la Société Philanthropique « Aide aux Enfants Paralysés » de BAILLY, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 2 enfants Aubergenvillois inscrits dans son centre,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la société philanthropique « Aide aux enfants paralysés », pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 300 € soit 600 € pour les deux élèves Aubergenvillois,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 10/7/2015
Et publié le 10/7/2015


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.


REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2015
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2b - N°15-055
7-5 Subventions

AN 2015
15-055

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES (CMAY) A VERSAILLES – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_055-DE

Vu le courrier du 15 septembre 2014 du Président de la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 5 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,


Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 45 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 225 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.


AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 16/07/2015
Et publié le 10/07/2015




Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_055-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015//
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2c - N°15-056
7-5 Subventions

AN 2015
15-056

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
19/06/2015

DATE D'AFFICHAGE :
19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 32

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET
L'INSERTION PROFESSIONNELLE EDUCATIVE DE POISSY (AFIPE) –
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_056-DE

Vu le courrier du 2 octobre 2014 du Directeur de l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle Educative sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 9 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

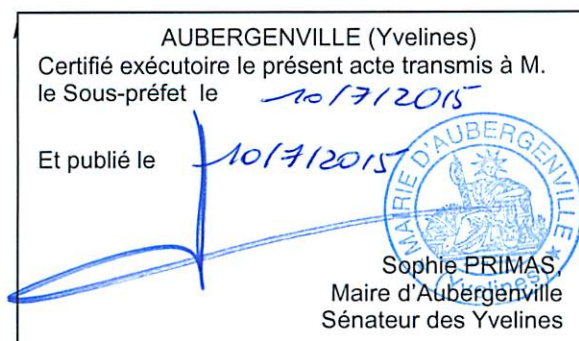
Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'AFIPE, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 65 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 585 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2d - N°15-057
7-5 Subventions

AN 2015
15-057

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
19/06/2015

DATE D'AFFICHAGE :
19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 32

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
INTERCONSULAIRE DE L'EURE (CFAIE) - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_057-DE

Vu le courrier du 10 janvier 2015 du Président du Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 3 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

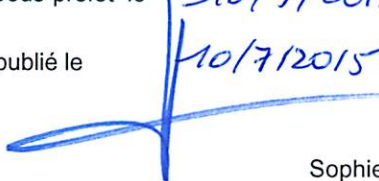
Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,


Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune au CFAIE, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 60 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 180 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 10/7/2015
Et publié le 10/7/2015

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2015
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2e - N°15-058
7-5 Subventions

AN 2015
15-058

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
19/06/2015

DATE D'AFFICHAGE :
19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 28
Votants 32

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION PAR
ALTERNANCE D'AUBERGENVILLE (ITEDEC) - ANNEE SCOLAIRE
2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_058-DE

Vu le courrier du 21 mai 2015 du Directeur de l'Institut de Formation par alternance d'Aubergenville sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 21 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'ITEDEC, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 460 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 9 660 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 10/7/2015
Et publié le 10/7/2015
Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération E2f - N°15-059
7-5 Subventions

AN 2015
15-059

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT AUX METIERS (IFPM) DE NANTERRE – ANNEE
SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

1e 13/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20150625-DEL IB15_059-DE

Vu le courrier du 21 mai 2015 du Président de l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 4 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son centre,

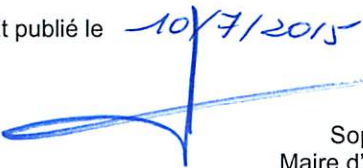

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires scolaires du 1^{er} juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseillère Municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'IFPM, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 55 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 220 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 10/7/2015
Et publié le 10/7/2015

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines


Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines


REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL IB15_059-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération F1 - N°15-060
4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique

AN 2015
15-060

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX POSTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_060-DE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

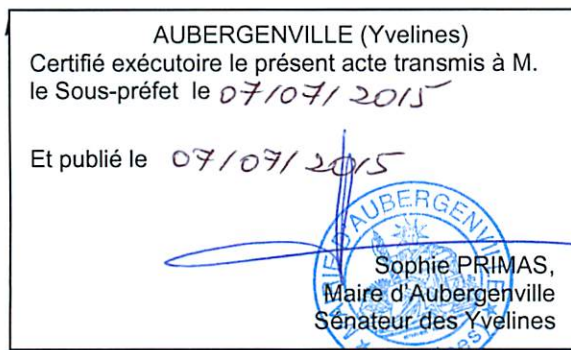
Considérant la nouvelle organisation du service Ménage sur la collectivité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remplacement des agents effectuant le ménage à l'Hôtel de Ville,


Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Décide de créer 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires.**



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_060-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération F2 - N°15-061
4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique

AN 2015
15-061

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord national interprofessionnel sur le télétravail du 19 juillet 2005, qui transpose l'accord cadre européen du 16 juillet 2002,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_061-DE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012 (article 133) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

Vu l'avis du Comité technique du 23 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Valide** la charte du télétravail jointe à la présente délibération,
- **Précise** que cette démarche est expérimentale sur une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour deux postes au maximum.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_061-DE

CHARTRE DU TELETRAVAIL

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Définition

Le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un emploi et dans laquelle un travail est réalisé hors des locaux de l'employeur de façon régulière alors qu'il aurait pu être réalisé dans ses locaux.

Références réglementaires

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (article 133) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, a donné un fondement légal au télétravail dans la FPT. Le dispositif doit encore être détaillé par un décret d'application non publié à ce jour.

Champ d'application

Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité développées ci-dessous, tous les agents ont vocation à télétravailler, à l'exception :

- Des agents non titulaires sur poste non permanent,
- Des agents dont les métiers nécessitent une présence physique indispensable à la réalisation de leurs missions : ATSEM, agents d'entretien, agents des services techniques, agents accueillant du public ...
- De tout autre agent dont le métier, le travail en équipe ou toute autre considération nécessiterait sa présence physique sur son lieu habituel de travail.

A titre expérimental, la mairie d'Aubergenville plafonne à 2 postes le nombre de télétravailleurs sur la période de juillet 2015 à juin 2016 pour des raisons techniques et relatives au suivi des télétravailleurs. Au terme de cette année, le télétravail pourra être étendu.

Les services pressentis sont les services fonctionnels.

Principes du télétravail : contractualisation et volontariat

Les conditions individuelles du télétravail sont organisées par une convention entre la collectivité et l'agent, qui précise les conditions d'emploi en tenant compte des spécificités des missions du poste concerné.

Le télétravail est volontaire pour l'agent et pour la collectivité, ce n'est pas un droit.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Renouvellement et réversibilité

La décision de passer au télétravail est définie pour une durée déterminée. Elle est renouvelable et réversible à la demande de l'agent et/ou de la collectivité

Droits et obligations des télétravailleurs

Les télétravailleurs sont assujettis aux droits et obligations fixés par les lois et règlements applicables aux agents statutaires et contractuels de la FPT. En outre, il leur est fait application des mesures réglementaires en vigueur au sein de la collectivité (notamment les règles relatives au temps de travail et aux absences).

Lieu de travail

Le lieu de travail étant fixé en alternance au domicile de l'agent, le télétravailleur doit prévoir un espace de travail à son domicile, respectant les conditions d'hygiène et de sécurité prévues au document unique de la collectivité, espace dans lequel sera installé le matériel utilisé à des fins professionnelles.

La collectivité se décharge de toute responsabilité en cas d'équipement privé non conforme et potentiellement dangereux de l'installation à domicile.

Le télétravailleur ne reçoit pas de public et ne fixe pas de rendez-vous professionnels à son domicile.

En cas de changement de domicile, l'agent doit prévenir l'administration et remplir toutes les conditions précitées pour poursuivre le travail à distance.

L'employeur respecte la vie privée de l'agent.

Assurance – accident du travail

Le télétravailleur s'engage à informer son assureur de l'exercice de ses fonctions à domicile. Une attestation d'assurance multirisque habitation incluant la responsabilité civile devra obligatoirement être transmise à la collectivité.

Tout accident ou sinistre survenu à l'occasion de l'exercice du télétravail sera pris en charge par la collectivité. Dans tous les cas de figure, il appartient à l'agent d'apporter la preuve d'un accident et de sa relation avec le service. Le fait que l'accident soit survenu sur le lieu du télétravail et pendant les heures de travail ne présume pas de l'imputabilité au service. Les accidents domestiques survenant lors de la journée télétravaillée seront d'office non imputable au service.

Forme de télétravail

La formule « pendulaire » qui prévoit une alternance entre le télétravail au domicile de l'agent et le travail dans les locaux de la collectivité devrait permettre de tirer bénéfice du télétravail tout en préservant le lien social avec la collectivité.

Critères d'éligibilité

La possibilité d'opter pour le télétravail est subordonnée à la satisfaction des conditions ci-dessous :

Eligibilité technique : couverture en haut débit du lieu d'exercice du télétravail. Les applications nécessaires à l'activité du télétravailleur doivent fonctionner à distance. Le système électrique du domicile du télétravailleur doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Savoir être : le candidat au télétravail doit avoir démontré son aptitude à organiser son travail en autonomie.

Organisation du service : la mise en place du travail ne doit pas faire obstacle à la continuité du service public.

Eloignement domicile/travail : la distance entre le domicile et le lieu de travail doit être significative.

MODALITES TECHNIQUES

Outil informatique

Il revient à l'agent de fournir les équipements suivants :

Un poste de travail informatique permettant d'accéder aux applications standard et métiers accessibles à distance

L'abonnement internet

Une solution de téléphonie

Néanmoins, compte tenu du nombre de jours télétravaillés fixés, il pourra être envisagé de mettre un ordinateur portable à disposition des agents.

Confidentialité et protections des données

Le télétravailleur doit assurer la confidentialité et l'intégrité des informations et dossiers qui lui sont confiés.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Organisation du travail

La durée de travail des télétravailleurs est la même que celle des agents ne télétravaillant pas. Le temps de trajet ne peut en aucun cas être considéré comme temps de travail, sauf en cas de trajet en train supérieur à deux heures. Le temps de travail des jours télétravaillés est celui prévu au planning hebdomadaire de l'agent. Il devra en outre être joignable par téléphone ou mail aux horaires des plages fixes (9h15-12h, 14h-16h30). En dehors de ces heures, l'agent organise son travail comme il l'entend.

Management du télétravail

La fixation des objectifs et des tâches, leur contrôle et leur évaluation sont de la responsabilité du responsable hiérarchique de l'agent en télétravail.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération F3 - N°15-062
5-7 Intercommunalités

AN 2015
15-062

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE
DU SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CCSM AU PROFIT DE
LA VILLE D'AUBERGENVILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 (DU 1^{ER} JUIN
AU 31 DECEMBRE 2015)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5211-4-I modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 55(V),

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_062-DE

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment l'article 46,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment l'article 166,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°05-98 du 3 novembre 2005 relative à la mise en place des services partagés avec la CCSM,

Considérant que suite au départ du directeur général des services de la ville d'Aubergenville et dans la perspective de réaliser des économies d'échelle, en tenant compte notamment de la création d'un nouvel EPCI par fusion des six intercommunalités, la Ville d'Aubergenville et la Communauté de communes Seine Mauldre ont décidé de mutualiser, pour partie, le service de la Direction Générale de la CCSM,

Considérant que cette mutualisation est formalisée par une convention, se traduisant par une prise en charge financière prévisionnelle de la Ville d'Aubergenville sur une quote-part des missions de la direction générale,



Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT, Philippe GOMMARD),

- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention de mise à disposition d'une partie de la direction générale de la CCSM au profit de la ville d'Aubergenville du 1^{er} juin au 31 décembre 2015, selon le tableau suivant :

SERVICE	PREVISIONNEL 2015 (de juin à décembre)	% MAD	A REMBOURSER PAR LA VILLE
Direction Générale	58 404.00 €	50%	29 202.00 €

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 07/07/2015
Et publié le 07/07/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2015
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération G1- N°15-063
4-1 Autres types de contrats

AN 2015
15-063

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : CONVENTION DE LABELLISATION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LA MISE EN PLACE D'UN POINT RELAIS CAF A LA MAISON DE TOUS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de labellisation de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAF) pour la mise en place d'un point relais CAF,

Vu le Budget Communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20150625-DEL15_063-DE

Considérant la volonté de la Commune, sur le plan de sa politique sociale, de mettre en œuvre des actions concrètes favorisant la cohésion sociale des habitants résidant sur la ville,

Considérant la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de mettre en place un point relais CAF au centre social « La Maison de Tous », comprenant une borne CAF, un espace multimédia et une permanence d'un travailleur social d'une demie-journée par semaine,

Considérant que ce dispositif permet de remédier à l'éloignement géographique de l'antenne de la CAF des Mureaux.

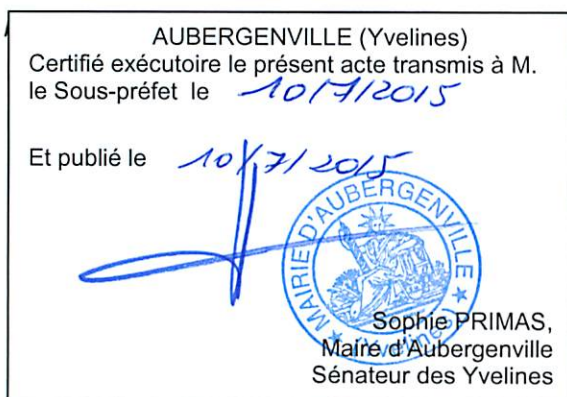
Considérant que l'espace multimédia au sein du Point Relais CAF nécessite l'installation de matériel informatique pour un montant de 1 512,23 € pouvant être subventionné par la CAF,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Politique et Action sociales du 10 juin 2015,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à la Politique et à l'Action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Autorise Madame le Maire à signer** avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la convention de labellisation « Point Relais CAF » qui sera effective dès sa signature,
- **Sollicite** une subvention de 1 512,23 € de la CAF des Yvelines pour l'achat du matériel informatique de ce Point Relais.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.